

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026\_191  
Feuillet n°205

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

**VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,**

**CONSIDERANT, l'intervention de l'entreprise CREAVERT PAYSAGES à Leulinghem pour la pose de potelets quai Giard et place Albert 1<sup>er</sup> les lundi 27 et mardi 28 avril 2026 à Wimereux,**

**CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,**

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : La circulation des véhicules sera restreinte,

- quai Alfred Giard et place Albert 1<sup>er</sup> au niveau du chantier,
- le lundi 27 avril 2026 de 07 h 00 à 18 h 00,
- le mardi 28 avril 2026 de 15 h 00 à 18 h 00.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant,

- sur 2 places de stationnement, quai Alfred Giard, le long de la Mairie, à proximité de la place Albert 1<sup>er</sup>,
- le lundi 27 avril 2026 de 07 h 00 à 18 h 00,
- le mardi 28 avril 2026 de 15 h 00 à 18 h 00.

Article 3 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait des panneaux de stationnement interdit.

Article 4 : **L'entreprise CREAVERT PAYSAGES est responsable du parfait déroulement de ces travaux et assurera la signalisation du chantier lors de la restriction de circulation.**

.../...

*Article 5 : Les interdictions et restrictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.*

*Article 6 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.*

*Article 7 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.*

*Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

WIMEREUX,

VU, le D.G.S.

*#signature#*